

Yvelines L'investissement soutenu par la hausse des impôts

Il avait espéré que des économies drastiques suffiraient, mais neuf mois après le vote du budget 2015, le conseil départemental des Yvelines augmente de 66 % la taxe foncière (de 7,58 à 12,58 %) pour compenser la baisse des dotations et la hausse des charges, assorties d'une volonté de soutenir l'investissement et de reconstruire l'autofinancement. « Nos recettes de fonctionnement sont inférieures de 28 % à la moyenne des départements, 709 euros contre 1 041 euros/habitant », confie le président (LR) Pierre Bédier, en dénonçant « une baisse des dotations de 90 % sur trois ans dans les Yvelines alors qu'elle ne dépasse pas 30 % dans tous les autres départements. »

Équilibré à 1,370 milliard en mouvements réels (+ 2,5 %), le budget est marqué par : des dépenses de fonctionnement contues à 919 millions (- 2,9 % hors péréquation et RSA) ; et un effort

d'investissement de 371 millions d'euros dont 302 millions de dépenses d'équipement (- 6,3 % par rapport aux crédits ouverts en 2015) incluant 168 millions d'acquisitions et travaux (- 17 %) et 134 millions de subventions (+ 3,9 %). L'aide aux communes se stabilise à 8,2 millions ; 114,5 millions sont réservés à la mobilité durable, dont les gros chantiers routiers ou de transport. 51 millions (- 17 %) vont aux collèges avec en particulier le début des restructurations des lycées internationaux de Saint-Germain-en-Laye et de Buc. 40 millions (+ 11 %) sont prévus pour le logement mais 100 millions d'euros feront l'objet d'une nouvelle autorisation de programme.

Les droits de mutation sont espérés stables (280 millions, + 0,4 %), la taxe sur le foncier bâti rapportera donc 321 millions (+ 131 millions grâce au relèvement du taux). Avec une dette cumulée de 330,8 millions, les 230 euros/habitant placent les Yvelines « parmi les départements les moins endettés », assure Pierre Bédier. Le recours à l'emprunt a été fixé à 143 millions mais il sera ajusté en fonction des besoins réels. ● Pascale Tessier



MARIE PRUNIER

Arcueil Un lieu de recueillement au cimetière

Livré en novembre dernier au cimetière d'Arcueil (Val-de-Marne), cet abri signé des architectes de l'agence WAW (Arnaud Coutine, Bérenger Marinot et Stanislas Chevreaux) offre un espace neutre où les familles sans religion déclarée peuvent

se recueillir. Visible dès l'arrivée sur les lieux, il est formé d'un sol et de bancs en granite, surmontés d'une toiture en béton végétalisé, formant un dais triangulaire, qui repose sur des piliers métalliques thermolaqués. Modeste sans être effacé, l'édicule s'installe face au panorama urbain. La sous-face de la toiture, peinte en doré, réfléchit la lumière pour apporter chaleur et confort. Entreprise : ETRB. Coût des travaux : 163 000 euros HT.

● Jacques-Franck Degioanni